

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3 AOÛT 1966

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

9^e ANNÉE N° 142

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

<i>Communiqué concernant les avis de concours généraux</i>	2621/66
66/25/Euratom:	
66/448/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/10/66 (dactylographe d'expression italienne)</i>	2624/66
66/26/Euratom:	
66/449/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/11/66 (dactylographe d'expression française)</i>	2625/66
66/27/Euratom:	
66/450/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/14/66 (assistant adjoint à l'administration)</i>	2627/66
66/28/Euratom:	
66/451/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/20/66 (dactylographe d'expression néerlandaise)</i>	2628/66
66/29/Euratom:	
66/452/CEE:	
<i>Avis de concours n° CES/25/66 (un commis à l'administration)</i>	2630/66

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
INFORMATIONS

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMUNIQUÉ

concernant les avis de concours généraux

I. Généralités

Les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962 prévoient que les recrutements des fonctionnaires se font par voie de concours.

Ces concours sont précédés d'un appel public des candidatures qui définit la nature et les conditions d'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public pour un concours donné.

En conséquence, les candidatures enregistrées antérieurement à cet appel ne sauraient être retenues d'office.

Toutefois, les personnes pour lesquelles un dossier a été enregistré auparavant peuvent, en déposant leur demande pour un tel concours, se référer à ce dossier.

II. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'institution, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés (art. 28):

1. Être ressortissant d'un des États membres des Communautés ⁽¹⁾, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;

⁽¹⁾ Actuellement les États membres des Communautés sont:

- la république fédérale d'Allemagne
- la Belgique
- la France
- l'Italie
- le Luxembourg
- les Pays-Bas.

2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
4. Avoir satisfait (sauf dérogation pour certains grades et dans des cas exceptionnels) à un concours de recrutement sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés⁽¹⁾ et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

III. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par le statut des fonctionnaires des Communautés et notamment par son annexe III:

1. Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
2. Les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires;
3. Pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
4. L'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus sous II, points 1, 2 et 3, et la transmet au jury accompagnée des dossiers de candidature;
5. La liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée par le jury après examen de ces dossiers;
6. En cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves;
7. En cas de concours sur titres, le jury, après avoir établi les critères sur la base desquels il appréciera les titres des candidats, procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée au paragraphe 5 ci-dessus;
8. En cas de concours mixte, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives;
9. Les travaux du jury sont secrets;

⁽¹⁾ Les langues officielles des Communautés sont actuellement l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

10. Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitudes. Cette liste, dans toute la mesure du possible, comporte un nombre de candidats au moins double du nombre de postes à pourvoir; elle est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter.

IV. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de six mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

V. Rémunération

La rémunération comprend:

1. Un traitement brut de base.
2. Sous certaines conditions, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du montant total du traitement de base ainsi que de l'allocation de chef de famille et de l'allocation pour enfant à charge auxquels le fonctionnaire a droit.
3. Une indemnité forfaitaire temporaire pour les fonctionnaires de la catégorie C affectés à un emploi de dactylographe, de sténodactylographe, de téléxiste, de typiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principale. Le montant de cette indemnité s'élève actuellement pour les fonctionnaires précités et classés dans le grade C 1, C 2 et C 3 à FB 750, et pour les fonctionnaires précités classés dans le grade C 4 ou C 5, à FB 500.
4. S'il y a lieu:
 - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base;
 - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.100 par enfant à charge;
 - une allocation scolaire correspondant aux frais effectifs de scolarité, à concurrence de FB 1.000 par mois.

Cette rémunération est soumise aux retenues sociales prévues au statut des fonctionnaires (pensions, assurances maladie et accidents).

VI. Impôt

L'agent est soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

AVIS DE CONCOURS N° CES/10/66

(66/25/Euratom)

(66/448/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'une

DACTYLOGRAPHE D'EXPRESSION
ITALIENNE

dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie C.

Ce concours est destiné à combler la vacance actuellement existante dans les services du Comité économique et social et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes de la carrière précitée susceptibles de devenir vacants ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1967, et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation, de concours interne à l'institution ou de transfert en provenance d'une autre institution des Communautés européennes. La date de validité de la réserve ainsi constituée pourra éventuellement être prorogée.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 7.950 FB (C 5/1) et 10.150 FB (C 4/3), selon la formation et l'expérience professionnelle spécifique.

Il sera augmenté, le cas échéant, des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il sera, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Travaux de dactylographie.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis —
Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes ou commerciales ou professionnelles ou techniques, ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie de la langue italienne et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 18 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né avant le 2 octobre 1948),

Age maximum: 30 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né après le 30 septembre 1936),

Pour les agents déjà en fonction dans les Communautés européennes depuis au minimum un an, la limite d'âge n'est pas applicable.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuves obligatoires:

— Première épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

Copie au net en 30 minutes d'un brouillon dactylographié en langue italienne de 50 lignes environ, comportant des corrections manuscrites.

— Deuxième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

- a) Transcription à la machine, en 12 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ en langue italienne,
- b) Transcription à la machine, en 20 minutes, d'une page de texte dactylographié en langue italienne, comportant un tableau chiffré;
- Troisième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):
- Transcription directe à la machine en 10 minutes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, en langue italienne;
- Quatrième épreuve obligatoire (cotation sur 10 points):
- Transcription à la machine, en 20 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ, dans une deuxième langue des Communautés.
- Épreuve facultative* (cotation sur 10 points):
- Transcription directe à la machine, en 15 minu-

tes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, dans une autre langue des Communautés ou en anglais.

V. DÉLAI:

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours sont priés de remplir et signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de la renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1 (Belgique).

Seules seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 30 septembre 1966.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront, en aucun cas, être restitués aux candidats; il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

AVIS DE CONCOURS N° CES/11/66

(66/26/Euratom)

(66/449/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'une

de concours interne à l'institution ou de transfert en provenance d'une autre institution des Communautés européennes. La date de validité de la réserve ainsi constituée pourra éventuellement être prorogée.

DACTYLOGRAPHE D'EXPRESSION FRANÇAISE

dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie C.

Ce concours est destiné à combler la vacance actuellement existante dans les services du Comité économique et social et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes de la carrière précitée susceptibles de devenir vacants ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1967, et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation,

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 7.950 FB (C 5/1) et 10.150 FB (C 4/3), selon la formation et l'expérience professionnelle spécifique.

Il sera augmenté, le cas échéant, des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il sera, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Travaux de dactylographie.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis — Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes ou commerciales ou professionnelles ou techniques, ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie de la langue française et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 18 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né avant le 2 octobre 1948),

Age maximum: 30 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né après le 30 septembre 1936),

Pour les agents déjà en fonction dans les Communautés européennes depuis au minimum un an, la limite d'âge n'est pas applicable.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuves obligatoires:

- Première épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

Copie au net, en 30 minutes, d'un brouillon dactylographié en langue française de 50 lignes environ, comportant des corrections manuscrites;

- Deuxième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

- a) Transcription à la machine, en 12 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ, en langue française,
- b) Transcription à la machine en 20 minutes d'une page de texte dactylographié en langue française, comportant un tableau chiffré;

- Troisième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

Transcription directe à la machine, en 10 minutes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, en langue française;

- Quatrième épreuve obligatoire (cotation sur 10 points):

Transcription à la machine, en 20 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ, dans une deuxième langue des Communautés.

Épreuve facultative (cotation sur 10 points):

Transcription directe à la machine, en 15 minutes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, dans une autre langue des Communautés ou en anglais.

V. DÉLAI:

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours sont priés de remplir et signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de la renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1 (Belgique).

Seules seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 30 septembre 1966.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront, en aucun cas, être restitués aux candidats; il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

EUROPÄISCHE
 ATOMGEMEINSCHAFT
 EURATOM
 COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
 DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
 EURATOM

WIRTSCHAFTS- UND SOZIALAUSSCHUSS
 COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

EUROPÄISCHE
 WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT
 GEMEINSAMER MARKT
 COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
 EUROPÉENNE
 MARCHÉ COMMUN

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)
 (À remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

Nummer der Stellenausschreibung
 Numéro du concours
 WSA/CES: /

1. Familienname:
 Nom de famille:
 Vorname:
 Prénom usuel:
 Zweiter Vorname:
 Second prénom:
 Mädchenname (bei Verheirateten):
 Nom de jeune fille s'il y a lieu:
2. Anschrift:
 Adresse pour la correspondance:
 Telefon-Nr.:
 No de téléphone:
3. Ständiger Aufenthaltsort:
 Résidence permanente:
4. Geburtsort:
 Lieu de naissance:
 Geburtsdatum:
 Date de naissance:
 Staatsangehörigkeit b. d. Geburt:
 Nationalité à la naissance:
 Derzeitige Staatsangehörigkeit:
 Nationalité actuelle:
5. Geschlecht (bitte Rechteck ankreuzen):
 Sexe (marquer d'une croix X le carré correspondant):
 6. Familienstand (bitte Rechteck ankreuzen):
 Etat civil (marquer d'une croix X le carré correspondant):
- MÄNNLICH ☐ WEIBLICH ☐
 MASCULIN ☐ FÉMININ ☐
 LEDIG ☐ VERHEIRATET ☐ VERWITWET ☐ GESCHIEDEN ☐ GETRENNT LEBEND ☐
 CELIBATAIRE MARIE(E) VEUF(VE) DIVORCE(E) SEPARÉ(E)
7. Haben Sie unterhaltsberechtigten Personen zu versorgen?
 Avez-vous des personnes à votre charge?
 JA ☐ NEIN ☐
 OUI NON
- Wenn ja, werden Sie gebeten, folgende Auskünfte zu geben:
 Si oui, donnez les renseignements suivants:

NAME NOM	ALTER AGE	VERWANDTSCHAFTSGRAD DEGRE DE PARENTE	NAME NOM	ALTER AGE	VERWANDTSCHAFTSGRAD DEGRE DE PARENTE

8. Militärverhältnis:
 Situation militaire (et grade):
9. Anschrift und Beruf der Eltern:
 Adresse et profession des parents:

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit **SCHWARZER** Tinte auszufüllen)
(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**)

10. Name: Vorname: Alter: Staatsangehörigkeit:
Nom: Prénom: Age: Nationalité:

Lichtbild
(aus letzter Zeit)
Photographie récente

Anschrift/Adresse pour la correspondance:

(Maximale Größe
5 cm × 5 cm)

11. Ausbildungsgang (genaue und vollständige Angaben):
Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous):

(A) Hochschulen:
(A) Etablissements d'enseignement supérieur:

NAME UND ORT NOM ET LIEU	STUDIENJAHRE ANNEES D'ETUDES VON DE BIS A	DIPLOME UND AKADEMISCHE TITEL DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES	HAUPTFACHER MATIERES PRINCIPALES

(B) Ausbildung nach dem 14. Lebensjahr (z. B. Höhere Schule, Fachausbildung, Lehrlingsausbildung oder eine gleichwertige Ausbildung):

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple: enseignement secondaire, enseignement technique d'apprentissage ou formation équivalente):

NAME UND ORT NOM ET LIEU	FACH CATEGORIE	SCHUL- BZW. AUSBILDUNGSJAHRE ANNEES D'ETUDES	ZEUGNISSE UND DIPLOME CERTIFICATS ET DIPLOMES OBTENUS

12. Veröffentlichte Arbeiten (nur Arbeiten angeben, die sich auf die Stelle beziehen, um die Sie sich bewerben):
Ouvrages importants que vous avez publiés (ne pas indiquer d'autres documents que ceux ayant un rapport direct avec le poste sollicité):

13. Sprachkenntnisse: Connaissances linguistiques:	LESEN POUR LIRE			SCHREIBEN POUR ECRIRE			SPRECHEN POUR PARLER			
	Muttersprache Langue maternelle	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable	Sehr gut Très bien	Gut Bien	Ausreichend Passable
	Deutsch/Allemand									
	Französisch/Français									
	Italienisch/Italien									
	Niederländ./Néerlandais									
	Andere Sprachen/ Autres langues									

14. Kenntnisse in Kurzschrift und im Maschinenschreiben (Angabe der Schnelligkeit/Minute; präzisieren, ob es sich um Wörter, Silben oder Anschläge handelt.):
Connaissances sténo-dactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes):

	DEUTSCH ALLEMAND	FRANZÖSISCH FRANÇAIS	ITALIENISCH ITALIEN	NIEDERLÄNDISCH NEERLANDAIS	ANDERE SPRACHEN AUTRES LANGUES
Maschinenschreiben Dactylographie					
Kurzschrift/Sténographie					
Stenotypie/Sténotypie					

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre NOIRE)

- SITUATIONS ANTÉRIEURES:** En partant de votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuilles de papier supplémentaires si c'est nécessaire.

[illegible]

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit **SCHWARZER** Tinte auszufüllen)
(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**)

16. Art der gewünschten Stelle:
Nature de l'emploi sollicité:

.....
.....
.....

17. Auslandsaufenthalte:
Séjours à l'étranger:

.....
.....
.....

18. Orden und Titel:
Décorations et titres:

.....
.....
.....

19. Soziale und sportliche Tätigkeit:
Activités sociales et sportives:

.....
.....
.....

20. Fähigkeiten oder besondere Neigungen:
Aptitudes ou goûts particuliers:

.....
.....
.....

21. Referenzen: Angabe des Namens und der Anschrift von drei Personen, mit denen Sie weder verwandt noch verschwägert sind und die über Ihre Person und Ihre Fähigkeiten Auskunft erteilen können.
Références: Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres.

VOLLSTÄNDIGER NAME NOM COMPLET	VOLLSTÄNDIGE ANSCHRIFT (TELEFON-NR., SOWEIT BEKANNT) ADRESSE COMPLETE (N° DE TELEPHONE, SI VOUS LE CONNAISSEZ)	BERUF BZW. TÄTIGKEIT ACTIVITE OU PROFESSION
.....		
.....		
.....		

22. Vorstrafen und Disziplinarstrafen:
Condamnations et sanctions administratives:

.....
.....
.....

Ich, der (die) Unterzeichnete, bestätige, daß ich die obigen Angaben nach bestem Wissen und Gewissen gemacht habe und daß sie vollständig sind.

Ich erkläre hiermit ehrenwörtlich, daß ich die folgenden Zulassungsbedingungen zu einer Prüfung auf Grund einer Stellenausschreibung des W.S.A. der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft erfülle:

„1. Die Bewerber müssen Staatsangehörige eines der in Artikel 227 des Vertrages zur Gründung der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und Artikel 198 zur Gründung der Europäischen Atomgemeinschaft genannten Länder sein und dort die bürgerlichen Ehrenrechte besitzen; von dem Erfordernis der Staatsangehörigkeit eines dieser Länder kann der Einstellungsberechtigte in Ausnahmefällen absehen;

2. ihr Wehrdienstverhältnis muß im Einklang mit den für sie geltenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt sein;

3. sie müssen den sittlichen Anforderungen entsprechen, welche die Ausübung ihres Amtes voraussetzt.“

Ich verpflichte mich, die betreffenden Personenstandsurkunden, Zeugnisse oder sonstigen Dokumente zu beschaffen und auf Verlangen vorzulegen.

Ferner erkläre ich mich bereit, mich der jeder Einstellung vorausgehenden ärztlichen Untersuchung zu unterziehen.

Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes qui sont exigées pour être admis à participer à un concours ouvert par le CES de la C.E.E. et de la C.E.E.A., à savoir:

«1) être ressortissant d'un des pays visés à l'article 227 du traité instituant la C.E.E. et l'article 198 instituant la C.E.E.A., sauf dérogation exceptionnelle par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;

2) se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui leur sont applicables en matière militaire;

3) offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions.»

Je m'engage à fournir les pièces d'état civil, certificats ou documents correspondants et les produire dès qu'ils me seront demandés.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

.....
.....

(Datum/Date)

(Unterschrift/Signature)

AVIS DE CONCOURS N° CES/14/66

(66/27/Euratom)

(11/450/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'un

ASSISTANT ADJOINT A L'ADMINISTRATION

Service financier, Section comptabilité

dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie B. L'engagement aura lieu dans le grade B 5.

Ce concours est destiné à combler la vacance actuellement existante dans les services du Comité économique et social et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes de la carrière précitée susceptibles de devenir vacants ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1967, et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation, de concours interne à l'institution ou de transfert en provenance d'une autre institution des Communautés européennes. La date de validité de la réserve ainsi constituée pourra, éventuellement, être prorogée.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé à 12.000 FB.

Il est augmenté le cas échéant des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il est, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

- Mécanisation et comptabilisation des écritures,
- calcul et paiement des frais de voyage et de séjour des conseillers,

— participation aux travaux de la section comptabilité.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats(tes) qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis —
Niveau d'expérience demandé:

— Études secondaires comprenant l'enseignement de la comptabilité sanctionnées par un diplôme, ou formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent,

— expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie d'une langue des Communautés et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 21 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né avant le 2 octobre 1945),

Age maximum: 30 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né après le 30 septembre 1936).

Pour les agents déjà en fonction dans les Communautés européennes depuis au minimum un an, la limite d'âge n'est pas applicable.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

- Première épreuve écrite (cotation sur 10 points):

Exposé sur un sujet à caractère général;

- Deuxième épreuve écrite (cotation sur 20 points):

Exposé sur un sujet ayant trait à la comptabilité.

Toute note inférieure à 5 points dans la première épreuve et toute note inférieure à 10 dans la deuxième épreuve est éliminatoire.

V. DÉLAI:

Les candidats(tes) qui désirent prendre part au présent concours sont priés(ées) de remplir et

signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles, 1, Belgique.

Seule seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 30 septembre 1966.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront, en aucun cas, être restitués aux candidats(tes); il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL N° CES/20/66

(66/28/Euratom)

(66/451/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'une

DACTYLOGRAPHE D'EXPRESSION
NÉERLANDAISE

dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie C.

Ce concours est destiné à combler la vacance actuellement existante dans les services du Comité économique et social et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

Cette réserve sera constituée en vue de pourvoir des postes de la carrière précitée susceptibles de devenir vacants ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1967, et qui ne seraient pas pourvus par voie de promotion, de mutation, de concours interne à l'institution ou de transfert en provenance d'une autre institution des Communautés européennes. La date de validité de la réserve ainsi constituée pourra éventuellement être prorogée.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 7.950 FB (C 5/1) et 10.150 FB (C 4/3), selon la formation et l'expérience professionnelle spécifique.

Il sera augmenté, le cas échéant, des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il sera, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Travaux de dactylographie.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves. Il est ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis — Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes ou commerciales ou professionnelles ou techniques, ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissance approfondie de la langue néerlandaise et connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 18 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né avant le 2 octobre 1948),

Age maximum: 30 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né après le 30 septembre 1936),

Pour les agents déjà en fonction dans les Communautés européennes depuis au minimum un an, la limite d'âge n'est pas applicable.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuves obligatoires:

— Première épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

Copie au net en 30 minutes d'un brouillon dactylographié en langue néerlandaise de 50 lignes environ, comportant des corrections manuscrites;

— Deuxième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

a) Transcription à la machine, en 12 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ, en langue néerlandaise,

b) Transcription à la machine, en 20 minutes, d'une page de texte dactylographié en langue néerlandaise, comportant un tableau chiffré;

— Troisième épreuve obligatoire (cotation sur 20 points):

Transcription directe à la machine, en 10 minutes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, en langue néerlandaise;

— Quatrième épreuve obligatoire (cotation sur 10 points):

Transcription à la machine, en 20 minutes, d'un texte dactylographié de 25 lignes environ, dans une deuxième langue des Communautés.

Épreuve facultative (cotation sur 10 points):

Transcription directe à la machine, en 15 minutes, d'un texte dicté de 20 lignes environ, dans une autre langue des Communautés ou en anglais.

V. DÉLAI:

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours sont priés de remplir et signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1 (Belgique). Seules seront prises en considération les candidatures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 30 septembre 1966.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront, en aucun cas, être restitués aux candidats; il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

AVIS DE CONCOURS N° CES/25/66

(66/29/Euratom)

(66/452/CEE)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement d'un

COMMIS A L'ADMINISTRATION

dont la carrière porte sur les grades 3 et 2 de la catégorie C. L'engagement aura lieu dans le grade C 3.

Traitement:

Le traitement mensuel de base sera fixé entre 10.250 FB (C 3/1) et 11.550 FB (C 3/3), selon la formation et l'expérience professionnelle spécifique.

Il est augmenté, le cas échéant, des allocations et indemnités prévues au statut des fonctionnaires et reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*. Il est, d'autre part, soumis à l'impôt perçu au profit des Communautés.

I. NATURE DES FONCTIONS:

Fonctionnaire d'exécution chargé de travaux administratifs pour lesquels il reçoit un minimum d'instructions et dont la réalisation nécessite de sa part du jugement et de la méthode.

- Travaux en rapport avec l'établissement des calendriers des réunions,
- travaux administratifs en vue d'assurer l'interprétation des débats et contacts avec services compétents,
- travaux de dactylographie pour les sections du bureau des affaires intérieures,
- travaux concernant l'organisation des voyages des conseillers (réservation places, commande tickets de transport, réservation chambres d'hôtel, renseignements, téléphone) dans le cadre des attributions de la section «Réunions» à l'occasion des réunions des organes du Comité.

II. CONCOURS:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuve. Il est ouvert aux candidats(tes) qui justifient remplir les conditions reprises sous III.

III. CONDITIONS ET TITRES:

1. Conditions générales:

Justifier remplir les conditions prévues à l'article 28 du statut des fonctionnaires des Communautés reprises sous la rubrique «Communiqué» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

2. Diplômes ou titres requis —
Niveau d'expérience demandé:

Études moyennes, commerciales ou professionnelles, ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

3. Connaissances linguistiques:

Connaissances approfondie d'une langue des Communautés; connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés; pour des raisons de service, la connaissance des autres langues des Communautés est souhaitée.

4. Limite d'âge:

Age minimum: 20 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né avant le 2 octobre 1946),

Age maximum: 30 ans au 1^{er} octobre 1966 (être né après le 30 septembre 1936).

Pour les agents déjà en fonction dans les Communautés européennes depuis au minimum un an, la limite d'âge n'est pas applicable.

IV. NATURE DES ÉPREUVES:

Épreuve écrite: exposé sur un sujet à caractère général (cotation sur 20 points).

Toute note inférieure à 10 points sera éliminatoire.

V. DÉLAI:

Les candidats(tes) qui désirent prendre part au présent concours sont priés(ées) de remplir et signer l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Secrétaire général du Comité économique et social, 3, boulevard de l'Empereur, Bruxelles, 1, Belgique.

Seule seront prises en considération les candida-

tures qui seront introduites sur le formulaire prescrit à cet effet et qui parviendront au secrétariat avant le 30 septembre 1966.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres et diplômes sont à joindre.

Ces documents ne pourront, en aucun cas, être restitués aux candidats(tes); il convient donc de les envoyer sous forme de copies certifiées conformes aux documents originaux.

La Commission de la Communauté économique européenne et la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier publient conjointement, depuis un certain nombre d'années, à intervalles réguliers, des

Tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les États membres des Communautés européennes

Cette publication, sous forme de tableaux synoptiques, reproduisant les principales dispositions en vigueur en matière de sécurité sociale dans les six pays de la Communauté, comprend 3 fascicules:

fascicule 1: Régime général ⁽¹⁾

fascicule 2: Régime minier

fascicule 3: Régime agricole ⁽²⁾

Le fascicule 2: «Régime minier» vient d'être réédité et donne l'état des législations en vigueur au 1-1-1965.

Cette brochure de 26 pages est publiée, comme les autres fascicules, dans les langues officielles de la Communauté (allemand, français, italien, néerlandais).

Prix de vente: FB 40,— ou FF 4,—.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente énumérés à la dernière page de la couverture.

⁽¹⁾ Le fascicule 1: «Régime général», édité en 1964, est à jour au 1-7-1964. Une nouvelle édition est en préparation.

⁽²⁾ Le fascicule 3: «Régime agricole», est en préparation.

